



Modification de soulte après partage

Par **magoer_old**, le **29/11/2007** à **21:14**

Bonsoir,

Mon oncle et moi-même avons hérité de ma tante. Le partage a été signé fin octobre. Il fixe une soulte que mon oncle doit me verser. Mon oncle et moi-même devons vendre des terrains (séparément) pour terminer de payer les droits de succession (la déclaration de succession n'est pas encore établie). Que devient la soulte si les terrains sont vendus moins cher que leur valeur fixée dans le partage ?

Vous remerciant par avance. Cordialement.